

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

<b>DELIBERATION N°CP2025- 11/3/2 DOSSIER N°7164</b>	INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES CONCLUS ENTRE 3 000 € HT ET 5 538 000 € HT
---	--

### Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

### Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

### Absent(s) - excusé(s) :

Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

## RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

## **OBJET : INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES CONCLUS ENTRE 3 000 € HT ET 5 538 000 € HT**



## **La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de*

**compétence à la Commission Permanente,**  
**VIII. La délibération n°CD2021-07/1/0 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation à la**

Présidente du Conseil Départemental notamment en matière de marchés publics ;

VU la délibération n°CP2024-05/3/15 du 3 mai 2024 portant modification du guide interne des procédures marchés publics ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le budget de l'exercice ;

VU le rapport CP2025-11/3/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide de prendre acte du compte-rendu, présenté par la Présidente du Conseil départemental, de l'exercice de sa compétence déléguée en matière de marchés publics inférieurs aux seuils européens de **5 538 000 € HT**, depuis l'Assemblée Délibérante du 10 octobre 2025 (compte-rendu annexé à la présente délibération).

**Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**